

Communiqué de presse



Mercredi 2 décembre 2020

Impacts éoliens sur les chauves-souris

Alerte sur les éoliennes à très faible garde au sol !

Depuis les années 2000, les publications scientifiques ont souligné la dangerosité des éoliennes pour les chauves-souris. On estime ainsi que chaque année en France, plusieurs dizaines de milliers de chauves-souris sont victimes des éoliennes.

La mortalité dépend du comportement des espèces, de leurs hauteurs de vols et des conditions météorologiques. Elle dépend aussi du gabarit des éoliennes, comme du contexte paysager. C'est pourquoi la SFPEM, comme EUROBATS, recommande depuis plusieurs années déjà de ne pas installer d'éoliennes en contexte forestier et bocager.

Jusqu'à présent, en Europe, seules les espèces susceptibles d'évoluer à haute altitude, à savoir les Noctules et les Pipistrelles, sont massivement tuées par les aérogénérateurs dont le bas de pales est généralement compris entre trente et cinquante mètres du sol et les espèces migratrices comme la Noctule commune sont menacées de disparition.

Ces effets négatifs de l'éolien, une énergie certes renouvelable, risquent encore de s'accroître pour les chauves-souris avec l'installation de machines qui présentent une faible, voire très faible « garde au sol ». Les pales de ces nouvelles machines descendent en dessous de trente mètres, et voire jusqu'à dix mètres du sol, avec des vitesses de rotation en bout de pale dépassant les 280 km/h.

Ce communiqué a pour objectif d'alerter l'ensemble des acteurs du développement éolien (ministère, services instructeurs, porteurs de projets, bureaux d'études...) sur **l'impact massif qui devrait concerner la quasi-totalité des cortèges de Chiroptères, quelle que soit leur hauteur de vol, si les garde-basses se développaient**. Des espèces comme le Grand murin, les Oreillards, les Rhinolophes ou la Barbastelle d'Europe, largement épargnées jusqu'ici par les collisions, pourront l'être lors de leurs déplacements nocturnes entre leurs territoires, de chasse, d'hibernation ou de reproduction. C'est d'autant plus navrant que depuis trois décennies, les efforts déployés lors des divers Plans Nationaux d'Actions Chiroptères avaient enfin permis de voir remonter les effectifs de ces espèces protégées.

Les mesures de régulation ne pourront être une solution crédible pour ces nouveaux aérogénérateurs car la sévérité des régulations nécessaires pour atteindre une quelconque efficacité environnementale obérerait le gain de puissance acquis par l'augmentation des diamètres des rotors. Ces nouvelles éoliennes **dont la garde au sol est inférieure à 30 m** devraient donc être interdites. Elles sont une aberration pour la biodiversité !



Noctule commune en vol © Ludovic Jouve